

Sécurité routière: le Conseil national veut réserver les trottoirs aux piétons

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 8 heures,
Mis à jour il y a 1 minute

[Écouter cet article](#)

00:00/01:43



Les trottinettes électriques pourrait disparaître des trottoirs en ville sur recommandation du CNSR. *Hervé Marcilloux / stock.adobe.com*

Réuni lundi en séance plénière, le CSNR, considéré comme le «*parlement*» de la sécurité routière, fera neuf recommandations au gouvernement.

Le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) va recommander lundi de «*définir légalement*» les trottoirs comme réservés aux piétons, en réponse aux risques de collision avec des vélos ou des trottinettes, a-t-on appris auprès de la sécurité routière.

Créée en 2001, mise en sommeil en 2008 puis réinstallée en 2012, cette instance de concertation et de propositions composée de 67 membres (élus, représentants de l'Etat, associations, médecins, entreprises...) est considérée comme le «*parlement*» de la sécurité routière. Réuni lundi en séance plénière, le CSNR fera neuf recommandations au gouvernement, dont la n°7 prévoit de «*définir légalement le trottoir comme étant une partie de*

la voie publique réservée à la circulation et à l'usage du piéton». L'instance veut aussi «préciser que le trottoir est physiquement séparé de la chaussée afin d'être repérable et détectable par tous les usagers».

Cette recommandation intervient alors que la ville de Paris, où 15.000 trottinettes sont disponibles en libre-service, s'interroge sur leur «*rapport coût/bénéfices*» et leur «*coût environnemental*», selon les mots la semaine dernière de David Belliard, l'adjoint aux mobilités et à la voirie. Les 15.000 trottinettes parisiennes vont ainsi être équipées d'une plaque d'immatriculation sur le pare-boue arrière, comme à Grenoble ou en Allemagne, afin d'aider la police à mieux verbaliser les infractions.

Le CSNR est présidé depuis 2017 par Yves Goasdoué, maire de Flers (Orne). La déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence Guillaume, sera présente lundi à la séance plénière du Conseil et doit commenter les recommandations adoptées.

À VOIR AUSSI - Trottinettes électriques: quelles sont les nouvelles mesures pour réguler le trafic à Paris ?